

## RÉSUMÉ

La stratégie régionale de l'UE pour la période 2008-2013 couverte par le 10<sup>e</sup> FED est basée sur l'agenda politique des États du CARIFORUM, l'accord de partenariat ACP-UE (ci-après l'«Accord de Cotonou»), la communication de l'UE sur les Caraïbes du 2 mars 2006 et les conclusions du Conseil s'y rapportant, ainsi que la déclaration sur la politique de développement de l'Union européenne (UE) du 20 décembre 2005. Elle se fonde également sur l'accord de partenariat économique (APE) CE-CARIFORUM. Le programme indicatif régional (PIR) est financé par une enveloppe de 165 millions EUR prévue pour la programmation régionale du 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED). Le financement est étalé sur une période de six ans débutant en 2008.

La stratégie régionale prend en compte les développements politiques récents qui laissent entrevoir une plus grande stabilité de la région, notamment le rétablissement du processus démocratique en Haïti, pays qui a bénéficié d'une assistance dans ses efforts de développement. Elle tient également compte des caractéristiques et des tendances économiques passées et présentes observées au sein du CARIFORUM. Plus spécifiquement, la stratégie régionale cherche à adapter l'assistance aux pays du CARIFORUM aux efforts que ceux-ci réalisent en matière de diversification économique. Concrètement, il s'agit de diminuer leur dépendance excessive à l'égard des exportations de matières premières pour les orienter davantage vers le secteur des services. La démarche consiste donc à soutenir les efforts d'intégration et de coopération régionales visant à un renforcement de la compétitivité économique et à une entrée progressive dans l'économie mondiale. Pour tenir compte de la relation spéciale qui existe entre le CARIFORUM et l'UE, la stratégie régionale contient des dispositions destinées à aider la région à pleinement mettre en œuvre l'APE CE-CARIFORUM et à en tirer le maximum de bénéfices en termes de développement. Elle prend également en compte les faiblesses physiques et sociales susceptibles d'avoir un impact négatif sur le développement économique et social de la région.

À terme, la stratégie régionale peut devenir un cadre de référence pour le programme indicatif régional mais aussi une référence privilégiée pour la coopération bilatérale impliquant des États membres de l'UE dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale et du soutien à la mise en œuvre de l'APE (par le biais de paquets régionaux d'aide au commerce).

Dans les six mois de la signature du programme indicatif régional, les orientations stratégiques de l'agenda politique régional du CARIFORUM seront exposées en détail dans une feuille de route. Celle-ci énumérera les différentes mesures adoptées et actions menées pour faire progresser le CSME (marché et économie uniques des Caraïbes) et les autres projets d'intégration du CARIFORUM. Elle donnera des indications quant aux projets d'intégration de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et à la mise en place d'une coopération plus étroite entre la République Dominicaine et la CARICOM. Elle décrira les actions menées et les programmes lancés et exécutés par le CARIFORUM pour renforcer les moyens consacrés à la mise en œuvre de l'APE. Faisant l'objet d'une révision annuelle par le CARIFORUM, elle permettra d'apprécier et, le cas échéant, d'ajuster la contribution du programme indicatif régional à l'agenda du développement, de l'intégration et de la coopération régionales. Elle renforcera le dialogue du CARIFORUM avec ses partenaires de développement internationaux et contribuera à la coordination de leurs actions de soutien à l'agenda du développement régional. Enfin, elle fournira des informations sur les réformes

institutionnelles et sur les décisions et règlements régionaux ayant une influence sur l'agenda du développement régional.

Sur cette base, le programme indicatif régional prévoit un seul secteur de concentration «Intégration et coopération régionales» auquel sont allouées à titre indicatif 85 à 90 % des ressources régionales disponibles dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED. Les domaines d'intervention retenus pour ce secteur de concentration correspondent aux niveaux auxquels sont impliqués actuellement les pays du CARIFORUM et aux divers processus d'intégration et de coopération auxquels ils participent. Il s'agit notamment de l'Union économique de l'OECD, du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, du partenariat UE/ALC et de l'APE CE-CARIFORUM. Par ailleurs, des dispositions adéquates ont été prévues pour relever les défis du développement des ressources humaines et du renforcement des capacités institutionnelles auxquels sont confrontées les populations et les institutions de la région.

Le secteur hors concentration du programme indicatif régional couvre les questions de vulnérabilité et les problèmes sociaux susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur les actions de développement menées dans la région. À cet égard, une attention particulière est accordée aux problèmes de la criminalité et de la sécurité, y compris la lutte contre le trafic de drogues, en accordant des moyens aux acteurs non étatiques et en consacrant au développement des capacités. 10 à 15 % des ressources du programme indicatif régional sont allouées aux activités prévues dans le secteur hors concentration.

La stratégie régionale est basée sur des politiques régionales saines et vise à une utilisation ciblée et cohérente des ressources de l'UE (de la CE et le cas échéant des États membres de l'UE), plus particulièrement du fait que les interventions proposées dans le programme indicatif régional du 10<sup>e</sup> FED sont basées sur des politiques établies dans des domaines pour lesquels la CE a déjà fourni une assistance dans le passé. Les modalités de mise en œuvre seront définies de manière à garantir une programmation opportune et une mise en œuvre efficace par le biais d'un nombre limité de projets/programmes et par l'utilisation de mécanismes de déboursement rapides garantissant la transparence et la responsabilité.